

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4398)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 9

Après les références :

« aux articles 6 et 8 »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Quelles seront les degrés d'évaluation du "secours financier" proposé aux lanceurs d'alerte ? La nature même du secours financier mentionnée (modalités d'élection, les degrés de "secours",...) n'étant pas précisée, il convient de supprimer cet aspect.